



## Vieillir, l'autre misère des immigré-es

### Un aspect, l'autorisation de séjour C

« John Smith », qui vit depuis plus de 40 ans en Suisse, perd son logement, et se voit retirer son permis C. Sans permis C, impossible pour lui de retrouver un logement, ni même de bénéficier des prestations complémentaires.

De même « Manuel », maçon en Suisse depuis le début des années septante, a souhaité retourner dans son pays d'origine, le Portugal. Certes il peut revenir pour s'établir en Suisse où il a toute sa famille, mais ne recouvrera pas pour autant son permis C, ni un appartement, ni même les prestations complémentaires.

### Nous revendiquons :

En principe, la personne titulaire d'un permis C en disposera toute sa vie durant, cas pénal majeur réservé. En cas d'absence du territoire suisse, son permis C sera mis en attente. Au retour en Suisse, il sera automatiquement remis en vigueur.

J'invite nos parlementaires, le PS60+, le PSS et sa direction à intervenir résolument dans ce sens.

Réf. :

*Observatoire romand du droit d'asile et des étrang-èrexs Le Courrier du 12.04.2024*

### Proposition du comité directeur :

Le problème soulevé par cette proposition est important et soulève de nombreuses questions qui touchent tant au domaine de la migration (droit de séjour, nationalité) que celui de la politique sociale.

Le CD propose d'accepter cette revendication sous la forme modifiée suivante :

Le CD prend cette revendication et se charge en collaboration avec PS Migrant-es d'y apporter les pistes en vue d'y apporter une réponse politique à court, moyen et long terme.